

& le premier de ces Regimens a été donné au Chevalier de l'Isle , & l'autre au Marquis de Fleury , Capitaine dans le Regiment de la Marine : Ce Monarque a disposé encore de la Soulieutenance de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orleans , en faveur du Comte de Casteja , Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne , & son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Suede ; le Marquis de Vassy a été nommé Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne ; & Mr. de la Chaise , Cornete de la Compagnie des Chevaux Legers de la Reine.

III. Le Prince de Conti a reçu le Sacrement de Confirmation des mains de l'Archevêque de *Paris* : il va épouser incessamment , avec l'agrément du Roi , Mademoiselle de Chartres , qui est la plus jeune des Princesses de la Maison d'Orleans : Leur mariage fut déclaré à la Cour le 6. Decembre : ils ont même reçu là-dessus les compliments des Princesses du Sang & de la principale Noblesse , & une gratification du Roi que l'on dit être de 250000. livres , sçavoir , 150. mille qui ont été données au Prince de Conti , & 100000. à la Princesse sa future Epouse. On a dépêché à *Rome* le Sieur Bannieres Courier du Cabinet , pour y solliciter la dispense necessaire. La Marquise de Crequy a déjà été nommée Dame d'honneur de cette Princesse ; & la Princesse de Conti a acheté une belle Maison à *Paris* pour l'occuper , ayant dessein de ceder au Prince son fils l'Hôtel de Conti , en faveur de son prochain mariage. La Duchesse Douairiere d'Orleans se rendra à la Cour avec les Princesses ses filles , afin d'assister au Baptême du Duc de Chartres son petit-fils , que le Roi doit tenir sur les Fonts avec elle , & pour être aussi présente au mariage conclu , qui se fera dans le même tems.